

d'immigration. On m'a dit qu'ils envoient d'excellents rapports à leurs compatriotes. Le bureau a envoyé un agent en Islande pour trois ou quatre mois afin de guider l'immigration attendue et empêcher de venir ceux qui n'ont pas de moyens suffisants pour s'établir.

Q. Y a-t-il eu des changements au bureau de Londres, et, de quelle nature étaient-ils?—M. Annand fut nommé, en mai dernier, agent en chef d'immigration.

Par M. Burke :

Q. Quelles sont les dépenses du bureau de Londres, comparées à celles de 1873?—Les dépenses de ce bureau étaient moindres en 1873 qu'elles ne le furent depuis, mais alors nous n'avions qu'un établissement peu considérable, se composant de deux chambres aux étages supérieurs sur la rue Adam. Les dépenses, en 1873, sous l'agence de M. Dixon, furent de \$14,246, y compris quelques items particuliers à cette année. Mais le bureau de Londres est maintenant dans une bâtisse beaucoup plus grande et plus commode, sur la rue Queen Victoria; et c'est un bureau général de rendez-vous, non seulement pour les Canadiens qui visitent Londres, mais pour toute personne désirant obtenir des renseignements sur le Canada, pour les personnes qui ont l'intention d'émigrer, pour les capitalistes à la recherche d'informations sur le pays et pour les commis des bureaux publics. Une chambre de lecture est attachée au bureau, et les journaux du Canada y sont gardés en liasse; il y a aussi une bibliothèque où l'on classe avec soin tous les documents publics qui ont trait aux provinces du Canada, ainsi que cartes géographiques et rapports. De cette manière, le bureau satisfait à un besoin qui se faisait beaucoup sentir et fournit des renseignements qu'on ne peut obtenir nulle part ailleurs en Angleterre. Tel qu'il est aujourd'hui il est encore beaucoup plus modeste que ceux de quelques-unes des colonies sœurs.

Q. Mais vous donnez à entendre que le bureau de Londres sert à d'autres fins qu'aux intérêts de l'émigration?—Oui; dans le sens que je l'ai dit. C'est une agence générale pour tout ce qui a rapport au Canada. Et il est très utile comme tel, vu que nous n'avons pas de consulats, comme les Etats-Unis.

Q. Tous les frais d'entretien alors ne devraient pas être supportés à même le crédit de l'immigration?—Toutes les dépenses du bureau sont imputables sur le crédit pour l'immigration, mais il y a les remboursements des provinces dont j'ai déjà parlé, qui les diminuent depuis la conférence sur l'immigration de 1874.

Par M. Galbraith :—

Q. Ces remboursements sont-ils faits directement à l'agence?—Non; ils le sont au gouvernement ici, et font partie des déductions que j'ai mentionnées dans l'état que j'ai donné au comité des dépenses de l'immigration.

Par M. Jones (Leeds) :—

Q. Est-ce qu'on tient compte des immigrants qui du Canada retournent en Angleterre ou ailleurs?—Non; nous ne le faisons pas nous-mêmes, mais les employés du gouvernement impérial tiennent un registre des immigrants au Royaume-Uni, avec le nom des pays d'où ils viennent.

Q. Savez-vous si ceux qui s'en retournent ainsi reviennent? Sont-ils alors classés comme nouveaux immigrants?—Il est à ma connaissance que quelques-uns sont revenus. Nous ne faisons aucune distinction relativement aux immigrants qui viennent dans le pays. Les chiffres donnés comprennent quelques-uns de ceux qui étaient retournés au Royaume-Uni. Les immigrants qui reviennent au Canada après être retournés en Angleterre sont ceux qui ont réussi. Ils sont les meilleurs auxiliaires et en amènent beaucoup d'autres avec eux.

Q. Est-ce qu'ils obtiennent de nouveaux mandats de passage?—Ils peuvent obtenir les £4.15.0, mais non la prime spéciale de £2.5.0. Je ne pense pas que nous ayons à souffrir d'aucun abus de cette sorte; mais au contraire, à y gagner par le mouvement tel qu'il se pratique.